



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-278

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2022

Sommaire

Cour administrative d'appel de Paris /

75-2022-04-07-00006 - Décision portant nomination du président titulaire et du président suppléant de la Chambre régionale de discipline des architectes d'Ile-de-France (1 page)

Page 3

Cour administrative d'appel de Paris

75-2022-04-07-00006

Décision portant nomination du président
titulaire et du président suppléant de la
Chambre régionale de discipline des architectes
d'Ile-de-France

**Décision du 7 avril 2022
portant nomination du président titulaire et du président suppléant
de la Chambre régionale de discipline des architectes d'Ile-de-France**

La Conseillère d'Etat,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture, notamment son article 27 ;

Vu la demande de M. Pierre LALOYE tendant à être déchargé des fonctions de président suppléant de la Chambre régionale de discipline des architectes d'Ile-de-France et la proposition formulée par le Président du Tribunal administratif de Paris le 1^{er} avril 2022 ;

Vu la décision du 5 novembre 2021 par laquelle Mme Marie-Noémie PRIVET, première conseillère au Tribunal administratif de Paris, a été nommée présidente titulaire de la Chambre régionale de discipline des architectes d'Ile-de-France ;

DECIDE

Article 1^{er} : Mme Eva NGUYEN, première conseillère au Tribunal administratif de Paris, est nommé présidente suppléante de la Chambre régionale de discipline des architectes d'Ile-de-France, en remplacement de M. Pierre LALOYE.

Article 2 : La présente décision sera notifiée au président du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Ile-de-France, au président du Tribunal administratif de Paris, à Mme Marie-Noémie PRIVET, à M. Pierre LALOYE et à Mme Eva NGUYEN.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Paris, le 7 avril 2022

La Conseillère d'État,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Paris



Pascale FOMBEUR